



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 07 MAI 2019

Présents : MM. FEBVAY - ANDRIEU – BROGNARA – CHUPPE - DA.MATA - LETELLIER- PLASSART
MAGGIO

RAPPEL

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

DÉPLACEMENTS

VILLE de BOUFFEMONT Stade JEAN-BAPTISTE CLEMENT rue FRANCOIS MITTERRANT NNI 950910101

M. ANDRIEU et DA-MATA de la C D T I S 95 se rendront le jeudi 9 MAI à 10 h sur les installations du club pour confirmation de classement du terrain

VILLE de VAUREAL Stade Parc des sports 2, Ave AUGUSTE BLANQUI NNI 956370102

M PLASSART ET CHUPPE se rendront sur les installations du stade pour confirmation de classement du terrain.

VILLE de CHAMPAGNE Stade municipal N°2, rue de l'HOTEL DIEU NNI 951340102

M. PLASSART et DA-MATA de la C D T I S 95 se rendront le lundi 13 MAI 2019 à 22 H sur les installations du club pour classement de l'éclairage.

IMPORTANT

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne ou semi nocturne sont invités à vérifier le classement de leurs terrains en éclairage.

Le Président
Christian FEBVAY

Le Secrétaire De séance
Joseph PLASSART